

Economies potentielles en Tiers payant de l'ordre de 250 millions de francs

reduirelescouts.ch: Le décompte direct – une plus-value pour les médecins et patients

Plus de 3000 médecins suisses décomptent déjà directement bon nombre de leurs prestations LAMaL avec les assurances-maladie (Tiers payant), répondant ainsi non seulement à une attente croissante des patients, mais contribuant aussi activement à la réduction des coûts dans le domaine de la santé. Selon les calculs, procéder à un décompte direct des prestations de santé avec les assurances-maladie permettrait d'économiser potentiellement plus de 250 millions de francs suisses. Les réserves juridiques qui ont marqué les discussions du passé sur la thématique du Tiers payant sont injustifiées: conformément à la LAMaL et à la convention-cadre TARMED, le libre choix du système de décompte est déjà stipulé expressément dans la plupart des contrats cantonaux d'adhésion. Du reste, ce système s'avère extrêmement probant dans le cadre du décompte direct des prestations LAA.

**Un calcul détaillé des économies potentielles (y compris indications des sources et références) est disponible sur www.reduirelescouts.ch/about*

Economies potentielles de 250 millions de francs*

Le décompte direct permet de faire baisser les coûts dans le domaine de la santé publique à trois niveaux décisifs: en tant que médecin, vous économisez des frais de port et de chèques postaux tout en réduisant vos tâches administratives dans la mesure où la facture est envoyée sous forme électronique à l'assurance-maladie. Par ailleurs, vos risques de factures impayées sont moindres. N'ayant plus à transmettre la facture à leur assurance-maladie, vos patients économisent également des frais de port. Et enfin, les assureurs font des économies sur leurs frais administratifs. Avec 45 millions de factures pouvant faire l'objet d'un décompte direct chaque année, les économies potentielles seraient de plus de 250 millions de francs.*

Les avantages du décompte direct pour les médecins

1. Vous faites des économies d'argent.

Vos frais de recouvrement et administratifs sont considérablement réduits. Vos pertes sur débiteurs sont réduites au minimum. Vous économisez plusieurs milliers de francs de frais de port et de chèques postaux.

2. Vous faites des économies de temps.

On estime que les médecins et assistantes médicales passent en moyenne une à deux semaines par an à mettre sous pli les factures de patients, une charge de travail superflue en cas de décompte électronique.

3. Vous donnez l'image d'un prestataire de santé moderne.

Vos patients n'ont pas à financer au préalable les factures. En optant pour un décompte direct avec les assurances-maladie, vous montrez que vous prenez au sérieux les attentes de vos patients.

Le décompte direct est légal

Dès octobre 2006, les deux parties contractantes, la Conférence des sociétés Cantonales de Médecine (CCM) et santé-suisse ont convenu que le libre choix du système de décompte devait figurer dans les contrats cantonaux d'adhésion à la convention-cadre Tarmed. Les contrats cantonaux d'adhésion sont donc conformes à la loi suisse sur l'assurance-maladie (LAMaL). L'interdiction d'un mode de décompte précis par un contrat cantonal d'adhésion serait contraire au droit public qui lui est supérieur, et donc irrecevable.

A propos de reduirelescouts.ch

Plate-forme d'information sur le décompte électronique des prestations dans le secteur de la santé publique suisse, reduirelescouts.ch est gérée par MediData AG – leader du transfert électronique de données dans le secteur de la santé publique – et soutenue par des assurances-maladie et des partenaires renommés. Depuis début mai, une campagne nationale intermédiatique dans les médias grand public et spécialisés accompagne le lancement de reduirelescouts.ch.

Pour tout complément d'information sur le Tiers payant, n'hésitez pas à nous contacter.

MediData AG
D4 Platz 6
6039 Root Längenbold
Téléphone 041 368 23 23
www.medidata.ch